



## **Compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 12 avril 2008**

Outre les adhérents de l'association AEBB, étaient présents :

- Madame Christine Bruneau, maire adjoint de Boulogne Billancourt, chargée du Développement durable, des Espaces verts, de l'Aménagement des berges de la Seine.
- Madame Emmanuelle Dupuy, représentant l'association ATRIS des anciens travailleurs de Renault Billancourt Ile Seguin.
- Monsieur Vincent Graffin, conseiller municipal de Boulogne Billancourt, délégué à l'Environnement.
- Monsieur Michel Riottot, président de l'union départementale Environnement 92.

Monsieur Michel Riottot présente l'union départementale Environnement 92, qui regroupe 72 associations d'environnement et de cadre de vie des Hauts de Seine, pour un total d'environ 5000 membres. Anne-Henri Chombart de Lauwe, président d'AEBB, est vice-président d'Environnement 92. Jean-Pierre Auvaro, administrateur d'AEBB, est chargé de mission d'Environnement 92 sur les nuisances.

Il annonce à l'assemblée la prochaine assemblée générale d'Environnement 92, qui se tiendra à Boulogne Billancourt le samedi 24 mai 2008, à 15h00, à la cafétéria de l'Espace Landowski et sera suivie, de 17h30 à 19h00, d'un colloque sur le thème « Transports collectifs et urbanisme ».

Madame Emmanuelle Dupuy présente l'association ATRIS, l'histoire exceptionnelle de la présence de Renault à Billancourt, et l'appel de cette association pour qu'un lieu soit dédié à la mémoire de cette présence.

Le débat donne lieu aux rappels et précisions suivantes :

- L'activité de l'association a été limitée pendant la période électorale, notamment du fait de la suspension des réunions de la SAEM Aménagement Val de Seine.

À ce propos, Michel Goddard, vice-président d'AEBB, souligne le très bon fonctionnement de la concertation dans le cadre de ces réunions, qui cadrent bien avec les méthodes de travail et l'esprit d'AEBB, qui recherche toujours une compréhension partagée des dossiers, permettant d'aboutir à des décisions acceptables par tous sur les points essentiels.

Christine Bruneau fait part de la volonté de la nouvelle équipe municipale d'entretenir une concertation forte et permanente.

---

- En ce qui concerne la ZAC Seguin Rives de Seine, le bureau d'AEBB rappelle l'historique du recours contre le PLU et le compromis obtenu sur 4 points : concertation, efficacité environnementale, densité de population et constructibilité, avec des limites sur chacun des différents lots. L'association restera vigilante sur le respect de cet accord conclu avec la précédente municipalité.

- En ce qui concerne la Résidence des Toits de Boulogne, certains adhérents font part de leur inquiétude par rapport à la densification amenée par la construction des nouveaux bâtiments.

A-H Chombart de Lauwe rappelle les acquis très importants obtenus par le dialogue entre l'association des locataires, soutenue par AEBB et le promoteur : Limitation de la hauteur, relogement des locataires, végétalisation des toitures, limitation de l'accès au parvis par les personnes étrangères à la résidence, ...

- Le nouveau site web de l'association, à l'adresse [aebb.org](http://aebb.org), permet une plus grande réactivité dans la mise en ligne de nouveaux articles et de liens vers des sites externes, tel que celui de la mairie.

À ce propos, AEBB déplore que ne soient pas disponibles sur le site web de la préfecture [www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr](http://www.hauts-de-seine.pref.gouv.fr) les travaux des CLIS (commissions locales indépendantes d'information et de suivi) d'Issy les Moulineaux (Isséane) et des Terrains Renault (dépollution des sols).

L'examen des statistiques de fréquentation du site AEBB montre que les pages « dossiers », en particulier celles relatives au PLU, figurent toujours parmi les plus fréquentées.

- À propos de l'accident survenu il y a un an route de la Reine, qui avait coûté la vie à une écolière, la mise en place d'un feu rouge à cet emplacement avait été demandée dans le cadre des réunions sur le Pôle de Saint-Cloud, mais cet emplacement était malheureusement en dehors des limites de cette opération. D'autres emplacements sont encore dans une situation similaire.

- En ce qui concerne les berges de la Seine, les participants déplorent le peu de contrôle exercé sur l'emprise accordée au Port Autonome, qui ne respecte pas le PLU de Boulogne Billancourt.

L'objectif annoncé par Nicolas Sarkozy, alors à la tête du Conseil Général, de rendre la Seine aux habitants est louable dans le principe, à condition qu'il n'y ait pas de confusion, comme c'est le cas dans le « Parcours bleu », entre les berges de la Seine et le trottoir haut.

Plusieurs points d'accord intéressants ont été trouvés au mois de mars 2007 dans le cadre de la concertation avec Madame Odile Fourcade et son équipe, notamment sur un passage piéton au 48 quai le Gallo, et sur la desserte des bateaux-logements.



Michel Goddard, vice-président d'AEBB, exprime sa satisfaction sur la pacification de la circulation automobile sur une partie du quai Alphonse Le Gallo, obtenue grâce à la concertation menée par Monsieur Henri Ricard et à l'opposé, son regret de la présence de glissières d'autoroute du côté Seine de ce quai, qui entretiennent auprès des automobilistes la perception erronée qu'il s'agit d'une autoroute et non d'un boulevard urbain.

- De manière plus générale, quant à l'aménagement des RD1 (notamment sur le quai Georges Gorse, anciennement quai de Stalingrad) et RD7, les participants s'inquiètent d'un possible élargissement de ces voies, considérées par le Conseil Général comme des axes structurants du département, au delà des 2 x 1 voies existantes, ce qui en aggraverait encore les nuisances.

Le contexte semble toutefois peu favorable à un tel élargissement :

- la mise en oeuvre du T3 sur les boulevards des maréchaux a montré un exemple positif de la suppression de 2 voies,
  - cette suppression entraîne une réduction du débouché de la RD7 sur Paris,
  - un élargissement irait à l'encontre de l'objectif de diminuer la fréquentation sur la D910 (soit, à Boulogne Billancourt, les avenues Édouard Vaillant et du Général Leclerc),
  - les tendances actuelles, exprimées notamment dans un récent numéro de la revue Ville et Transports seraient plutôt, à l'exemple de Nantes et du Royaume Uni, de favoriser une circulation pacifiée en se limitant à des routes de 2 x 1,5 voies, avec des carrefours sans feu.
- En ce qui concerne les transports en commun, si Boulogne Billancourt est relativement mieux desservie que la majeure partie des Hauts de Seine, avec notamment les lignes de métro 9 et 10, de nombreuses améliorations sont souhaitables. Il est symptomatique qu'il n'existe pas de plan des transports en commun sur Boulogne Billancourt aisément accessible au public. Les axes de transport, notamment avec Paris et La Défense, donnent parfois l'impression de contourner la ville.

Ainsi, la connexion avec le T2 et avec le RER C est mal assurée. De plus, la plupart des trajets en bus vers Paris nécessitent de changer à la Porte de Saint-Cloud. Il reste peu de bus qui traversent Boulogne et vont dans Paris, mis à part le 72, et le 52 qui passe au nord de la ville.

Les trajets des bus sont très discutables. Il faudrait des bus dans les deux sens sur les quais. Le SUBB, le Traverciel 26 (qui circule souvent à vide), et le 123 (depuis qu'un tronçon a été mis en sens unique), font des boucles peu pratiques. Souvent, les boulonnais prennent la voiture pour des trajets à l'intérieur de la ville, parce que, du fait de ces boucles, les bus ne permettent pas d'effectuer les trajets aller et retour dans un temps raisonnable.

- En ce qui concerne la circulation des personnes à mobilité réduite et poussettes d'enfants (ainsi que leur facilité d'accès aux bus), les aménagements existants à Boulogne Billancourt restent très insuffisants.

Il est rappelé qu'un trottoir de 4 cm de haut (tel qu'il existe, par exemple, devant Notre-Dame de Boulogne) suffit à faire obstacle pour beaucoup de personnes à mobilité réduite. De nombreux autres pays européens mettent en oeuvre des passages à niveau zéro.

- En ce qui concerne le trafic des hélicoptères, Michel Riottot rappelle qu'Environnement 92 a refusé de signer la nouvelle charte de l'héliport, qu'il juge très peu satisfaisante :
  - Le nombre de vols est limité à 12.000 vols / an mais les transits représentent toujours plus de 5000 vols par an (le reste étant réparti entre l'usage gouvernemental et les vols d'urgence et de sécurité - police, pompiers)
  - Les trajets et hauteurs ne sont, dans la pratique, pas respectés, les pilotes jugeant les virages trop délicats.
  - La PAF ne dispose que de moyens très limités, ne constate que quelques infractions bénignes / an.
  - La majorité des citoyens de Sèvres est, contrairement à leur maire, opposée à cette charte.
- En ce qui concerne l'acheminement des déblais des Terrains Renault, ainsi que de ceux des chantiers de Saint-Cloud et de Sèvres qui transitent vers le Port Legrand, l'association souhaite une intervention de la municipalité pour éviter que les camions effectuent cet acheminement à vive allure, dans des conditions dangereuses, perturbatrices pour la circulation et en perdant souvent une partie de leur chargement.
- En ce qui concerne les égouts, il faudrait évidemment que la ville soit équipée d'écoulements distincts pour les eaux usées et pour les pluviales, mais il s'agit de travaux extrêmement coûteux et de très longue haleine.

Certaines actions permettraient de diminuer rapidement les rejets à l'égout :

- des pluviales, par exemple en végétalisant les toitures terrasse,
- des chasses d'eau des WC, par différents moyens existants ou à l'étude (systèmes sous pression, peut-être ultérieurement des composts au bas des immeubles - il pourrait aussi y avoir une réglementation permettant d'utiliser les pluviales).

Une mesure départementale existante propose des incitations financières pour la maîtrise des eaux pluviales, mais cette mesure reste peu connue.

On rappelle que Boulogne Billancourt comprend de vastes zones inondables, et que les évolutions climatiques accroissent le risque de refoulements et de pollution bactériologique, notamment en cas d'orage.

Enfin, comme dans toutes les villes disposant de réseaux d'alimentation anciens, la vétusté de ces réseaux entraîne des pertes très importantes, qui restent encore considérées comme un moindre mal au regard des travaux qu'entraînerait leur remise en état complète.



- En ce qui concerne la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est aujourd'hui indispensable de poser la question du bilan carbone à chaque projet, ainsi que de faire un bilan de l'existant et de rechercher les voies d'amélioration les plus efficaces.

Un plan d'action d'ordre très général existe au niveau du département. Des actions très concrètes doivent être entreprises au niveau municipal.

Sur le plan de la qualité environnementale des constructions, il est souhaité que le bâtiment de grande hauteur prévu sur le Trapèze (Terrains Renault) ne devienne pas un jour le symbole de ce que Boulogne Billancourt n'a pas su faire. Conçu certes dans une « démarche HQE », mais alors que la prise de conscience des urgences liées à l'effet de serre était moins aiguë qu'aujourd'hui, il ne répond pas, dans sa définition actuelle, aux normes minimales qui sont en train de s'imposer.

Sur le plan des transports, cette préoccupation rejoint celle de la pollution aérienne d'origine automobile, qui est malheureusement évidente en de nombreux points de notre ville, tels que la place Marcel Sembat, le boulevard Jean Jaurès et ses embouteillages réguliers du week-end, ...

Sur ces deux points, l'aménagement des Terrains Renault doit être l'occasion de mettre en oeuvre un urbanisme adapté, qui minimise l'impact environnemental tant du chauffage et de la climatisation des bâtiments que du trafic automobile.

Madame Christine Bruneau confirme que la préoccupation des rejets de gaz à effet de serre doit devenir un réflexe sur tous les dossiers, et souligne également le rôle de l'incitation et de la sensibilisation. Par ailleurs, un bilan carbone est en cours de réalisation sur les bâtiments et activités existants qui dépendent directement de la municipalité.

Des fiches de prescription environnementale pour les bâtiments neufs, comportant des solutions pratiques, des ordres de grandeur, ... sont en cours d'étude par la municipalité et seront bientôt disponibles.

